

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absentes excusées** :

PAIN Sylvie donne procuration à L'HELGOUALC'H Nadège  
DE MIRANDA Anne-Marie donne procuration à LA PORTA Christophe

**Secrétaire de Séance** : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 17

**Votants** : 19



**Délibération 2022-33 : Renouvellement du prêt relais**

Vu la décision modificative n°3, approuvée par la délibération n°2022-32 en date du 6 décembre 2022,

Monsieur ROUSSARIE explique qu'il est nécessaire de renouveler un prêt relais d'un montant de 340 000 € pour une durée d'un an.

Il a sollicité trois organismes bancaires : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

La Caisse d'Epargne et la Banque Postale ne souhaitent pas se positionner sur un prêt d'une si courte durée et n'ont donc pas donné suite.

Le Crédit Agricole propose un taux fixe de 3% et par conséquent le coût du prêt s'élève à 10 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la proposition du Crédit Agricole au taux fixe de 3% et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/12/2022

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RETIF

Le Maire

Jean-Pierre BOTHERAU

